

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 décembre 2018

Présents : H. Cormorèche, M. Girer, JL Bourdin, G. Devrieux, T. Lapalu, E. Fleury, J. Burdet, N. Curtet, Y. Dhomont, S. Farenc, A. Fayot, N. Garampon, C. Pichoud, A. Rey, G. Virone,

Absents : H. Fayard, F. Roucayrol,

Pouvoirs : F. Roucayrol a H. Cormorèche

1. Désignation du secrétaire de séance

Jean-Luc Bourdin est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du 17 novembre est approuvé

3. PAE de la Dombes Assainissement : Autorisation du Maire à signer la convention financière avec l'aménageur

M. Bourdin rappelle les travaux d'agrandissement de la STEP en cours de réalisation. Il rappelle que la capacité nominale de la station d'épuration agrandie va être de 4 500 équivalent-habitants. Cette capacité intègre le raccordement du Parc d'activité économique de la Dombes à hauteur de 800 équivalent-habitants.

Une convention de participation financière a été rédigée afin de prévoir les modalités du financement de la capacité dédiée au PAE de la Dombes par la société Longbow, aménageur du PAE.

M. Bourdin présente la convention financière qui prévoit que la société Longbow participe à hauteur de 17,78 % aux travaux liés à l'extension de la STEP hors subventions soit un montant arrêté à ce jour à 144 066,72 €.

Aussi, il convient d'autoriser M. le Maire à signer cette convention de participation financière. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve la convention de participation financière STEP de Mionnay - PAE de la Dombes et autorise M. le Maire à signer ladite convention.

M. Girer précise que le contrat de concession avec la société Longbow n'est pas encore en vigueur.

4. Demande de subvention. Conseil départemental 2020. Agrandissement POM.

M. le Maire rappelle au conseil qu'un seul dossier de demande de subvention par année peut être adressé au conseil départemental. Pour 2019, une demande de subvention pour la salle polyvalente a été transmise. Pour 2020 le conseil départemental demande à ce que les dossiers soient déposés avant le 31 décembre 2018.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soumettre le projet d'agrandissement du POM.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve le plan de financement pour l'agrandissement du POM, arrêté à la somme de 500 000 € HT soit 600 000 € TTC et demande au conseil départemental l'attribution d'une subvention au titre de la dotation territoriale de 100 000 € pour réaliser ces travaux.

5. Assainissement. Convention suivi épandage des boues. Chambre d'agriculture prolongation

M. Bourdin, 2ème Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que les boues produites par la station d'épuration doivent être évacuées régulièrement dans des conditions économiques et environnementales satisfaisantes ; il rappelle également que la commune a fait le choix de l'épandage de boues sur des terrains agricoles se situant sur la commune de Mionnay.

M. Bourdin rappelle qu'une convention a déjà été signée pour la période 2013 – 2018. Cet épandage des boues résiduaires doit faire l'objet d'un suivi strict et rigoureux. La Chambre d'Agriculture propose d'assurer ce service pour la période de 2019 à 2023 inclus.

M. Bourdin présente l'annexe financière de la convention proposée par la Chambre d'Agriculture, faisant ressortir un coût total de 16 435 € HT incluant les analyses des boues, les analyses de sols, le suivi sanitaire et agronomique, soit 3 287 € HT par an pour les années 2019 à 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention proposée par la Chambre d'Agriculture de l'Ain et autorise M. le Maire à signer cette convention.

6. Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône. Désignation délégué titulaire et suppléant

M. le Maire rappelle la procédure en cours visant à la fusion des quatre syndicats d'eau potable : Dombes Saône, Renom Chalaronne, Renom Veyle, et Veyle Chalaronne. Pour installer le nouveau syndicat au plus tôt en janvier prochain, il est demandé de désigner nos délégués.

M. le Maire rappelle que deux délégués titulaires Y. Dhomont et lui-même et deux délégués suppléants T. Lapalu et H. Fayard étaient nommés au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Dombes Saône.

M. le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- H.Cormoréche en tant que délégué au **Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône**
- Y. Dhomont en tant que délégué suppléant au **Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône**

7. Médiathèque. Accueil Ecole. Convention à signer

Les membres de la commission médiathèque présentent la convention de partenariat entre l'école et la médiathèque qui a pour objet de préciser les modalités d'organisation et de participation des classes au service d'accueil des classes proposé par la médiathèque municipale.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve la convention de partenariat entre l'école et la médiathèque et autorise M. le Maire à signer cette convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires au renouvellement ultérieur de la convention et précisant les modalités pratiques d'intervention et les plannings.

8. Personnel communal. Aide vacances enfants été 2018

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 4 mai 2018 par laquelle il était décidé de renouveler pour l'année 2018 l'aide aux vacances des enfants du personnel, avec les montants maximaux de ces aides, sur la base des tarifs de prestations transmis par la Préfecture.

Il rappelle que pour :

- un enfant, la somme maximum pouvant être perçue a été fixée à 171 €.
- deux enfants, la somme maximum pouvant être perçue a été fixée à 209 €.
- trois enfants, la somme maximum pouvant être perçue a été fixée à 257 €.

Il soumet à l'assemblée la demande d'un agent, et présente les justificatifs nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer la somme de 85,44 € à un agent.

9. Finances : Décision modificative

M. Michel GIRER, 1er Adjoint présente la décision modificative traduisant la participation de la société Longbow, aménageur du PAE de la Dombes suite à la convention financière pour l'agrandissement de la station épuration. Cette recette n'étant pas prévue au budget primitif, il est nécessaire de prévoir un virement au compte 1318 - Autres et une dépense à l'opération 11 - compte 2315 en section d'investissement au Budget Primitif de l'assainissement 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité les écritures suivantes :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R - 1318 - Autres				144 066.72
TOTAL R 13 - Subventions d'investissement				144 066.72
D- 2315-11 –Amélioration station épuration		144 066.72		
TOTAL - D 23 – Immobilisations en cours		144 066.72		
TOTAL INVESTISSEMENT		144 066.72		144 066.72
TOTAL GENERAL		144 066.72		144 066.72

10. Règlement d'utilisation des salles communales par les associations. Modification

Emilie Fleury rappelle la délibération du conseil municipal du 6 novembre 2015 qui avait modifié le règlement des salles communales. Celui-ci indique les conditions de réservation et d'utilisation des différentes salles. Il est applicable aux associations et aux écoles.

Elle précise que la commission association propose de modifier ce règlement des salles communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le règlement des salles communales.

11. Tarifs. Redevance occupation domaine public. Installation spectacle – manège. Modification

Emilie Fleury rappelle la délibération du conseil municipal du 23 janvier 2009 qui fixait l'institution d'un droit de place lors de l'installation de spectacles ou manèges.

Après échanges avec Mme Nouguier, Trésorière à Chatillon sur Chalaronne, il apparait obligatoire de créer une régie de recette pour encaisser les droits de place pour des spectacles, manèges ou cirque. Aussi, compte tenu du peu de recette annuelle de l'ordre de 50 €, Mme Fleury propose donc au conseil municipal d'abroger la délibération du 23 janvier 2009.

Après délibération, le conseil municipal décide d'abroger à compter du 12 décembre 2018 la délibération du 23 janvier 2009 qui instituait un droit de place lors de l'installation de spectacles ou manèges.

12. Travaux d'accessibilité. AD'AP. Demande de subvention DETR

M. Lapalu rappelle au Conseil Municipal le projet de mise aux normes accessibilités des différents ERP et IOP communaux : école primaire, école maternelle, salle des carrons, bibliothèque, église, – cimetière, terrain de boules, restaurant scolaire, mairie, épicerie, POM, vestiaire du foot et salle polyvalente.

La programmation des travaux d'accessibilité entre 2016 et 2020 a été validée par la préfecture via notre Ad'ap N°N° AA 001 248 15 B 0055. Le montant global de ces travaux est estimé à 310 629 € TTC soit 258 858 € HT. Pour l'année 2019 le montant prévisionnel des travaux hors maîtrise d'œuvre a été arrêté à 49 609,50 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de demander une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux de 35 % pour la réalisation de ces travaux de mise en accessibilité dont le montant prévisionnel pour l'année 2019 est de 49 609,50 € HT.

T. Lapalu précise que la mise en accessibilité du POM et de la salle polyvalente sera intégrée aux futurs programmes d'investissement.

13. Décisions

- M. le Maire informe le conseil de la décision prise concernant un virement de crédit du compte 022 au compte 65548 afin de permettre le changement de deux éclairages au lotissement des Verchères pour 939,92 €.
- M. le Maire informe le conseil de la signature d'un devis de l'entreprise Brunet TP pour 2 960 € HT sur le budget assainissement afin de réaliser un sondage pour déterminer l'emplacement exact et la profondeur de la canalisation de transport de gaz qui traverse le chemin Gaillebeau.
- M. le Maire informe le conseil des non préemptions pour les déclarations d'intention d'aliéner suivante : DIA N°46 parcelle AC 164, DIA N°47 parcelle AD 273 DIA N°48 parcelle AE 40

14. Comptes rendus des commissions

- E. Fleury rappelle que lors de la dernière réunion de la commission association il a été proposé un nouveau règlement d'utilisation des salles et examiné les demandes de subvention des associations. De plus, elle précise que du tri doit être fait afin d'optimiser les rangements dans les différents locaux.
- E. Fleury pour la commission communication précise que l'agenda 2019 va être reçu mi-décembre 2018, et la Lettre de Mionnay mi-janvier 2019. Les tournées de distribution ont été réaménagées. M. Girer sollicite la distribution du magazine communautaire avec les documents municipaux. Mme Fleury précise que cela sera fait si cela n'occasionne pas de tournée de distribution supplémentaire.
- J. Burdet et N. Garampon précisent qu'une nouvelle convention vient d'être signée avec l'association « Lire et faire lire » afin d'accueillir le centre de loisirs le mercredi matin., car la convention antérieure signée dans le cadre des TAP est devenue caduque..
- JL Bourdin pour la commission salle polyvalente précise qu'une réunion avec l'architecte M. Barillot aura lieu le vendredi 14 décembre avec la présentation d'une esquisse du projet et peut être en réalité virtuelle.

- JL Bourdin pour la commission assainissement fait un point de l'avancement des travaux de la Step.
- N. Curtet pour le CMJ précise qu'une réunion aura lieu le 17 décembre afin de préparer la réunion du 21 décembre où les axes d'interventions du CMJ seront définis. Elle ajoute que deux élèves de CM2 et 2 collégiennes du CMJ qui ont lu les textes à la cérémonie du 11 novembre seront présents à la remise des trophées des Maires le 11 décembre 20128 à Jujurieux. ils seront accompagnés de Mmes Garin et Quaix.
- N.Curtet pour le CMJ rappelle la collecte des bouchons le 15 décembre prochain.
- T. Lapalu pour la commission voirie précise que des panneaux de signalétique ont été changés. Pour la commission bâtiment, il donne connaissance au conseil du devis de l'entreprise Pidoux pour la reprise des portes fenêtres à l'école primaire. La priorité est donnée à la façade Est rdc et étage.
- G. Devrieux informe le conseil des recommandations de la trésorière pour la gestion des régies de recette pour le CCAS. Une réunion du CCAS est prévue le 18 décembre ou le sujet sera abordé.

15. Questions diverses

- M. le Maire informe le conseil qu'une réunion a eu lieu avec le nouveau directeur de la SEMCODA afin d'étudier l'agrandissement de la maison de santé et afin de faire le point du projet du restaurant route de Lyon.
- M. le Maire précise qu'une réponse va être faite à la personne résidente au golf qui a interrogé la mairie quant à la sécurité concernant la circulation dans ce secteur.
- M. le Maire informe le conseil du début des travaux pour la résidence séniors.
- M. Girer pour la CCD précise que le résumé des conseils communautaires sera transmis directement aux élus.
- M. Girer précise que la cérémonie des vœux de la CCD aura lieu le 28 janvier 2019.
- S. Farenc donne compte rendu de la réunion à laquelle elle a assisté concernant la prévention des risques météorologiques. La commune étant assurée par Groupama pourrait bénéficier des services de Predict afin de mettre en œuvre des documents et des moyens pour communiquer avec la population en cas de risque. M. Girer précise que des applications existent auxquelles les citoyens peuvent s'abonner. T. Lapalu ajoute que c'est un gros travail de mise en œuvre. G. Devrieux précise qu'il serait intéressant de relire le Document communal d'information sur les risques majeurs (Dicrim).
- A. Rey demande s'il y aura un diaporama pour les vœux du Maire. E. Fleury précise qu'elle s'en occupe.

Le Secrétaire de Séance, Jean-Luc BOURDIN

Le Maire, Henri CORMORECHE


